



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<https://lacode.be/les-droits-des-enfants-migrants.html>

Les droits des enfants migrants

- Nos publications - Migration -

Date de mise en ligne : jeudi 13 décembre 2012

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Un enfant est d'abord, et avant tout un enfant. Tel est le point de départ de toute discussion sur les droits des enfants migrants. Le statut de l'enfant est secondaire. **Faire respecter l'intérêt supérieur de l'enfant, en tant que première considération à prendre en compte à tous les stades du processus migratoire** -indépendamment des raisons de la migration ou du statut migratoire d'un enfant dans le pays d'accueil- **constitue la priorité des défenseurs des droits de l'enfant.**

De nombreuses organisations des Nations Unies, le Conseil de l'Europe, des chercheurs, des institutions indépendantes de défense des droits de l'enfant ainsi que des ONG ont maintes fois rappelé la vulnérabilité des enfants migrants. M. François Crépeau, Rapporteur Spécial sur les droits de l'Homme des migrants, a récemment souligné que « le manque d'attention pour l'intérêt supérieur des enfants migrants peut conduire à un certain nombre de violations des droits humains, incluant la détention et la déportation ainsi que la séparation des enfants avec leurs parents ».